



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/INF.17

Paris, 4 juin 2008

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 - 10 juillet 2008

Point 17 de l'ordre du jour provisoire : Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations de l'audit de 2007

INF.17 : Collaboration entre le Secteur de la culture de l'UNESCO/Centre du patrimoine mondial et le Secteur des sciences exactes et naturelles

RÉSUMÉ

Ce document présente le document soumis aux membres du Conseil exécutif à sa 179e session pour information sur la collaboration entre le Secteur de la culture de l'UNESCO/Centre du patrimoine mondial et le Secteur des sciences exactes et naturelles.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent soixante-dix-neuvième session

179 EX/INF.16
PARIS, le 4 avril 2008
Anglais et français seulement

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME ET BUDGET (33 C/5), ET SUR LES RESULTATS OBTENUS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL PRECEDENT 2006-2007 (35 C/3 PROJET)

Collaboration entre le Secteur de la culture de l'UNESCO/ Centre pour le patrimoine mondial et le Secteur des sciences exactes et naturelles

Résumé

Conformément aux décisions prises lors de la 31^e session du Comité du patrimoine mondial (Christchurch, Nouvelle-Zélande, 2007), et à la suite des consultations du Directeur général avec les membres du Conseil exécutif, des mesures ont été prises pour renforcer la coordination et la collaboration entre le Secteur des sciences exactes et naturelles et le Secteur de la culture et son Centre pour le patrimoine mondial. On trouvera dans le présent document un exposé succinct des progrès réalisés à ce jour ainsi qu'une présentation des plans d'action pour l'avenir. Il est soumis aux membres du Conseil exécutif pour information.

Collaboration entre le Secteur de la culture de l'UNESCO/ Centre pour le patrimoine mondial et le Secteur des sciences exactes et naturelles

Introduction

1. Comme l'a indiqué le Directeur général lors de la réunion d'information du Conseil exécutif du 18 janvier 2008 (179 EX/INFORMATION MEETING), des mesures ont été prises pour améliorer la coordination entre le Secteur de la culture/Centre pour le patrimoine mondial et le Secteur des sciences exactes et naturelles ainsi que l'avait demandé le Comité du patrimoine mondial à sa 31^e session en 2007 et à la suite des consultations avec les membres du Conseil exécutif à sa 177^e session.

2. En particulier, au cours de la 16^e Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, qui s'est tenue lors de la 34^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, la Sous-Directrice générale pour la culture et le Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles se sont l'un et l'autre adressés aux États parties et leur ont présenté le projet de coopération programmatique et opérationnelle prévu entre leurs secteurs respectifs. Par la même occasion, le Directeur général a annoncé la création d'un Comité d'orientation chargé d'assurer une collaboration effective entre le Secteur des sciences exactes et naturelles et le Centre pour le patrimoine mondial. Ce Comité d'orientation a été constitué par la Note bleue du Directeur général DG/Note/08/01 du 7 janvier 2008. Il est composé des deux sous-directeurs généraux pour la culture et les sciences exactes et naturelles ainsi que du Directeur du Centre pour le patrimoine mondial et du Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la terre. Le Comité se réunira avant la préparation de chaque C/5 et des plans de travail correspondants pour veiller à la complémentarité des orientations des deux grands programmes.

3. Le Comité d'orientation s'est réuni pour la première fois le 11 janvier 2008 pour examiner la question de la complémentarité et préparer une stratégie (présentée ci-après) en vue d'une collaboration plus systématique et significative.

Stratégie de renforcement de la collaboration entre le Secteur de la culture de l'UNESCO/ Centre pour le patrimoine mondial et le Secteur des sciences exactes et naturelles

Historique

4. Les sites du patrimoine mondial inscrits sur la Liste au titre de la Convention du patrimoine mondial de 1972 et les réserves de biosphère désignées au titre du Programme sur l'homme et la biosphère apportent une contribution importante à l'efficacité de l'action en matière de conservation, de développement durable, d'éducation et de recherche, et ce du fait de la reconnaissance internationale de la valeur et de l'importance de ces sites.

5. Bien que les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, y compris les sites du patrimoine naturel, puissent avoir des fins, objectifs, statuts juridiques et principes de gestion différents, ils ont connu une évolution conjointe, qui leur a donné un degré de complémentarité élevé. Actuellement, 85 sites ont une désignation double en ce sens que ce sont à la fois des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère. De manière générale, les sites du patrimoine mondial correspondent à la partie centrale ou à un élément de la partie centrale des réserves de biosphère, là où la priorité est accordée à la conservation de ce qui est considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Compte tenu de ces complémentarités de fins et de fonctions, des activités de collaboration ont été entreprises au titre des deux programmes, mais il faut une collaboration plus stratégique et une meilleure coordination entre CLT/WHC, le MAB et d'autres initiatives de SC et du Secteur de la culture.

Objectifs de la collaboration

6. Les principaux objectifs d'une collaboration plus systématique et stratégique entre SC et CLT/WHC peuvent se résumer comme suit :

- (1) Développer les activités synergétiques pour renforcer le plus possible l'avantage comparatif du travail de l'UNESCO dans le domaine de la conservation de la biodiversité et du développement durable, une attention particulière étant accordée à l'étude des impacts des nouveaux problèmes planétaires tels que le changement climatique, l'urbanisation, la pression exercée par un tourisme non viable et les migrations internes.
- (2) Donner la preuve de la valeur ajoutée des sites de l'UNESCO - réserves de biosphère, sites du patrimoine mondial et sites ayant à la fois les deux désignations - pour un aménagement intégré du paysage mettant en œuvre les activités de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable au niveau du paysage et contribuant à la réalisation des objectifs internationaux de conservation de la biodiversité (tels que l'objectif fixé pour 2010).
- (3) Améliorer la visibilité et l'utilisation des sites de l'UNESCO, tant au sein de l'Organisation que dans l'ensemble du système des Nations Unies.
- (4) Promouvoir l'utilisation de ces sites comme références pour trouver des équations efficaces entre conservation et développement et pour gérer la transformation d'une grande variété d'écosystèmes représentatifs.
- (5) Contribuer à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable par des activités visant à renforcer les capacités et à diffuser des informations, des données d'expérience et des leçons tirées.

Mettre en œuvre la stratégie : plan de travail pour l'exercice 2008-2009

7. Pendant l'exercice en cours (2008-2009), les actions et méthodes de travail ci-après sont conjointement mises en chantier pour appliquer la stratégie de collaboration SC-CLT/WHC :

- (1) Renforcer la coopération pour promouvoir une gestion efficace et durable des sites désignés au titre de la Convention du patrimoine mondial et dans le Programme MAB (sites communs) :
 - Participation de CLT-WHC au 3^e Congrès mondial des réserves de biosphère (4-9 février 2008, Madrid, Espagne) dans le cadre de :
 - (a) la session sur les réunions régionales ;
 - (b) la session sur les réunions thématiques ;
 - (c) les tables rondes ministérielles sur la conservation de la biodiversité et le développement durable au Congo, en Ouganda et au Rwanda.
 - La sélection de 4 à 6 sites clés pour donner la preuve de la valeur ajoutée des désignations conjointes de réserves de biosphère et de sites du patrimoine mondial comme instruments complémentaires pour assurer la conservation de la biodiversité et le développement durable dans des contextes spécifiques.
 - Mise au point d'initiatives de type COMPACT (gestion communautaire de zones protégées) pour contribuer à l'application sur le terrain de l'approche écosystémique sur un certain nombre de sites communs de l'UNESCO.

- Collaboration dans le cadre de l'Année internationale de la Planète Terre (2008), de l'Année internationale de l'Astronomie (2009) et de l'Année Charles Darwin (2009).
- (2) Lancement d'activités de renforcement des capacités en matière de mise au point de matériels de formation spécifiques aux régions sur des méthodes intégrées de conservation-mise en valeur :
- Cours et matériels de formation sur les zones protégées dans des paysages productifs.
 - Cours et matériels de formation sur l'efficacité de la gestion, le financement durable et le tourisme durable (par exemple planification de la fréquentation du public, interprétation).
 - Cours et matériels de formation sur la réduction des risques induits par les catastrophes et par le changement planétaire.
- (3) Renforcer la collaboration entre le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial (CLT/WHC) et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial marin, y compris l'identification, les propositions d'inscription, la planification de la gestion et les activités de renforcement des capacités :
- En œuvrant de concert avec la Commission océanographique de l'UNESCO pour relever les défis que posent la gestion et la conservation de sites du patrimoine mondial marin, notamment la conservation des récifs coralliens, dans le cadre du processus de surveillance des sites.
 - Étudier la possibilité d'obtenir le soutien de l'Organisation maritime internationale pour la désignation en tant que zones maritimes particulièrement vulnérables de sites du patrimoine mondial marin menacés par les transports maritimes internationaux.
- (4) Favoriser l'utilisation des technologies et outils spatiaux pour surveiller l'état de conservation des sites, établir des plans de préparation aux risques, etc. :
- « Réponse rapide grâce aux technologies spatiales » en vue de créer un partenariat avec les agences spatiales qui fournissent des images et un certain nombre d'universités dotées des capacités nécessaires pour interpréter ces images, afin de permettre une réaction rapide en cas d'urgence, en réunissant des informations sur les effets des grandes catastrophes naturelles ou d'origine humaine.
 - Surveiller des sites où le déboisement, la désertification, le changement climatique etc. représentent d'épineux problèmes de conservation et de gestion.
 - Avoir en particulier recours à l'imagerie satellitaire pour la planification de la gestion, y compris la gestion de l'ouverture au public et des visiteurs, l'interprétation et l'éducation environnementale.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie

8. Les mesures ci-après ont récemment été prises pour renforcer la collaboration entre le Secteur des sciences exactes et naturelles et CLT/WHC, conformément à la Stratégie de collaboration susmentionnée :

- À la suite de la réunion du Comité directeur du 11 janvier 2008, qui avait noté le très faible nombre d'activités concernant le patrimoine culturel relevant de l'Axe d'action 1 (Centre pour le patrimoine mondial) dans le 34 C/5, CLT/WHC a entrepris d'identifier et/ou de redéfinir certaines activités afin de traiter spécifiquement certaines questions relatives au patrimoine culturel. La liste de 22 activités établie à l'issue de cette opération, assortie d'un budget de dépense de 678 950 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal, a été communiquée par l'ADG/CLT aux bureaux hors Siège concernés et à l'ADG/SC en vue de l'exécution de ces activités en étroite coordination avec le Secteur des sciences exactes et naturelles.
- La liste des 154 sites appartenant au patrimoine mondial, culturel et naturel, au sujet desquels des rapports sur l'état de conservation seront soumis à la 32^e session du Comité du patrimoine mondial a été communiquée au Secteur des sciences exactes et naturelles en vue de sa contribution, notamment pour les questions afférentes aux sites conjoints.
- Le Directeur adjoint du Centre pour le patrimoine mondial et deux spécialistes du programme chargés du patrimoine naturel ont participé au 3^e Congrès mondial des réserves de biosphère (4-9 février 2008, Madrid, Espagne) et notamment à la réunion du Conseil international de coordination du Programme MAB, pour débattre du Plan d'action de Madrid et en assurer la mise au point finale dans le contexte de la session thématique sur les écosystèmes forestiers et des discussions de la table ronde ministérielle sur la conservation de la biodiversité et le développement durable au Congo, en Ouganda et au Rwanda. Cette table ronde de haut niveau a abouti à la signature de la Déclaration ministérielle tripartite sur l'initiative de la réserve de biosphère transfrontières du Rift Albertin Central qui a pour objectif de développer des « pistes de développement durable pour la région transfrontalière, qui assurent la conservation de la biodiversité unique de la région tout en promouvant le bien-être socioéconomique et culturel des communautés humaines dans la région ».
- Le représentant du Secteur des sciences exactes et naturelles a participé à la réunion intitulée « Patrimoine mondial : Science et technologie », tenue à Londres (Royaume-Uni) du 21 au 23 janvier 2008. Plusieurs actions conjointes entre le Secteur des sciences exactes et naturelles et CLT/WHC sont actuellement mises au point à la lumière des résultats de cette réunion.
- À sa 31^e session, en 2007, le Comité du patrimoine mondial a décidé d'appliquer le nouveau « mécanisme de suivi renforcé » aux cinq sites du patrimoine mondial situés en République démocratique du Congo, qui sont tous inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et a prié le Directeur général de l'UNESCO et le Président du Comité du patrimoine mondial de convoquer une réunion avec les autorités de la RDC, ainsi qu'avec des représentants de l'Union africaine et des organisations sous-régionales compétentes et avec le président de l'UICN, afin d'examiner les progrès qui ont été accomplis pour faire face à la détérioration de l'état de conservation des cinq sites. CLT/WHC collabore avec les autorités de la RDC à l'organisation de cette réunion de haut niveau. Étant donné que les cinq sites comptent également de larges populations de grands singes, CLT/WHC coopérera avec la Division des sciences écologiques et des sciences de la terre, qui est le point focal à l'UNESCO pour le Projet conjoint PNUE/UNESCO de survie des grands singes (GRASP), afin d'organiser la réunion.
- Au début de l'année 2008, le « Partenariat ouvert sur l'utilisation des technologies spatiales dans la surveillance des sites du patrimoine naturel et culturel de l'UNESCO » UNESCO/ESA a attiré plus de 30 partenaires, notamment des agences spatiales, des établissements de recherche et des universités. Les activités associées sont variées : établir les cartes de sites naturels et culturels, dresser des inventaires archéologiques (par exemple, les montagnes de l'Altaï), mesurer des glissements de terrain (par exemple, le Machu Picchu), créer des modèles en 3 dimensions et des tours virtuels pour le

Calakmul (site du patrimoine mondial et réserve de biosphère), et coopérer avec la Convention sur la diversité biologique à une évaluation globale du corridor méso-américain en utilisant les sites du patrimoine mondial comme cas pilotes. Les activités sont menées si le pays associé accepte de travailler en étroite partenariat avec l'UNESCO et les partenaires spécialistes de l'espace.

- En mars 2008, l'UNESCO a créé un partenariat spécifique avec les agences spatiales en vue d'utiliser les observations de la Terre depuis l'espace pour évaluer les incidences du changement climatique sur les sites désignés par l'UNESCO.

Activités futures

9. Compte tenu de ce qui précède, les activités suivantes sont actuellement mises au point pour appuyer la mise en œuvre des actions prévues dans le plan de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 :

- Suivi du Plan d'action de Madrid adopté au 3^e Congrès mondial des réserves de biosphère, notamment en ce qui concerne le renforcement de la coopération et de la coordination des réserves de biosphère avec les initiatives et programmes internationaux existants, y compris la Convention du patrimoine mondial.
- Suivi de la Déclaration tripartite sur l'initiative de la réserve de biosphère transfrontières du Rift Albertin Central en tant que cadre de collaboration possible entre le Programme MAB et CLT/WHC sur le terrain (par exemple, dans le Parc national de la réserve de biosphère des volcans, le Parc national et site du patrimoine mondial de la forêt impénétrable de Bwindi, le Parc national et réserve de biosphère de la Reine Elizabeth, le Parc national de Semliki, le Parc national et site du patrimoine mondial des Monts Ruwenzori, et le Parc national et site du patrimoine mondial des Virunga).
- Suivi de la réunion intitulée « Patrimoine mondial : Science et technologie », notamment en ce qui concerne une coopération possible portant sur la conception et la conduite d'une étude thématique cadre consacrée au patrimoine scientifique et technologique et au patrimoine mondial ; coopération portant principalement sur le site du patrimoine mondial des Galapagos, qui fait également partie de la réserve de biosphère de l'Archipiélago de Colón (Galapagos), dans le contexte de l'année Charles Darwin (2009) ; et examen des possibilités d'enseignement des sciences sur les sites du patrimoine mondial actuels et futurs qui sont ou peuvent être des réserves de biosphère.
- Contributions de l'ADG/SC à la 32^e session du Comité du patrimoine mondial, qui se tiendra à Québec (Canada) du 2 au 10 juillet 2008.

